



Territoire d'intervention de l'E.S.A.D. de Vienne

Coordonnées de l'E.S.A.D.

- 76 communes réparties sur 5 cantons

Horaires :

du lundi au vendredi

de 9H00 à 12H30 et de 13H15 à 17H30

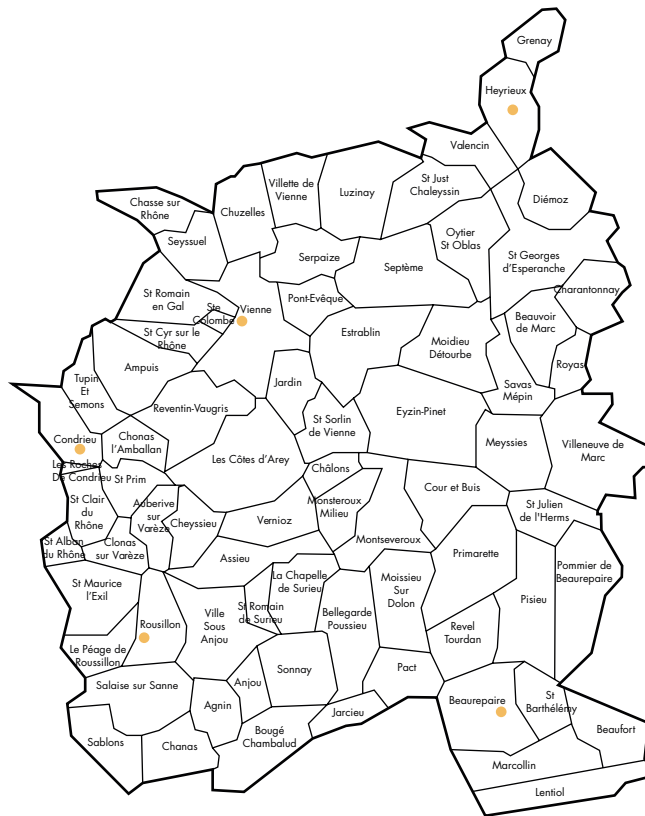
E.S.A.D. des deux cantons de Vienne

1 passage Saint-Antoine, 38200 VIENNE

Téléphone E.S.A.D. : 04.74.56.58.73

Mail : esad@mairie-vienne.fr

Téléphone C.C.A.S. : 04.74.78.30.40



E.S.A.D. ÉQUIPE SPÉCIALISÉE À DOMICILE

Soins d'accompagnement et de réhabilitation à domicile, destinés aux personnes présentant des troubles cognitifs

Face aux troubles cognitifs (mémoire, orientation), le quotidien est parfois difficile à assumer et à comprendre.

L'E.S.A.D. participe à l'élaboration d'un plan de soins pour permettre le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles.

Qui peut en bénéficier ?

Les personnes ayant des troubles cognitifs à un stade léger ou modéré de la maladie, préalablement diagnostiqués par un médecin.

Quelles sont les modalités de prise en charge ?

Sont nécessaires :

- Une prescription médicale pour « 12 à 15 séances d'accompagnement et de réhabilitation à domicile ».
- Une fiche de demande (disponible sur le site de la mairie www.vienne.fr)

Les séances sont prises en charge à 100% par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie et se déroulent sur trois mois maximum, renouvelables si besoin une fois par an.

Quelles sont les missions de l'E.S.A.D. ?

- Stimulations motrice et/ou sensorielle et/ou cognitive, en lien avec les centres d'intérêt du patient
- Préconisation(s) d'aménagement(s) du domicile
- Actions auprès des aidants :
 - Soutien, conseil, information
 - Evaluation du plan d'aide
 - Préparation des relais
- Soutien psychologique aux patients

Par quels professionnels ?

L'équipe est constituée :

- D'une cadre de santé infirmière, Directrice du service
- D'une ergothérapeute
- D'une psychomotricienne
- D'assistantes de soins en gérontologie (ASG)
- D'une psychologue.

Les étapes de l'accompagnement

